AIDE À LA DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCÉSSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le calcul des impositions des autorisations d'urbanisme est une étape importante de votre déclaration puisqu'il détermine le montant des taxes auquel votre projet est assujetti.

Pour vous aider dans cette démarche, vous avez à votre disposition une notice d'information jointe au formulaire ainsi que, ci-dessous, quelques précisions pour vous aider à le remplir.

Pour un bâtiment d'habitation individuel comme une maison individuelle, la surface taxable est égale à la surface de plancher après addition des espaces de stationnement clos et couverts et les combles non aménageables.

		s nécessaires au calcul	8			
des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire MINISTÈRE CHARGE portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes				Partie complétée par la mairie		
Cette déclaration sert de base au cal	cul des impositions dont vous êtes é	icle R. 431-5 du code de l'urbanisme ventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez				
		nt les documents complémentaires figurant au cadjord. Cela peut usement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront rieurement.		Obligatoire : Indiquez la surface taxable créée par le projet		
D	P Dpt Commune Ar	J□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
1 - Renseignements concern	nant les constructions ou l	es aménagements		Selon le projet, reportez le chiffre surface		
1.1 - Les lignes ci-dessous doive	nt être obligatoirement renseig	nées, quelle que soit la nature de la construction		créée (maison, abri de jardin, garage)		
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la et couvertes (2bis) : Surface taxable créée des locaux clo 1.2 - Destination des construction 1.2.1 - Création de locaux destiné	m² s et couverts (2 bis) à usage de sta ns et tableau des surfaces taxa	tionnement :m²				
Dont :		Nombre de l'hormis les sur- logements créés de station- nement closes et couvertes (2 bis)		Obligatoire: Il s'agit de la somme des surfaces taxables des constructions qui existaient avant le projet sur le terrain		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			d'assiette, et qui ne seront pas démolies (y		
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5) Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (compris non-accolées). Prenons l'exemple de la construction d'un abri de jardin en annexe d'une maison		
Locaux à usage d'habitation secon	daire et leurs annexes (2)			déjà existante :		
couvert Pour la réalisation des ces travaux. Oui Non Si oui, lequel? Quelle est la surface taxable (1) ex 1.2.3 Création d'abris de jardin, quelle est la surface taxable (1) cr 1.3 - Autres éléments créés sour Nombre de places de stationnemer Superficie du bassin intérieur ou ex Superficie des panneaux photovolt 1.4 - Redevance d'archéologie p Veuillez préciser la profondeur du(tau titre des locaux: au titre de la piscine:	bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5 istante conservée ? de pigeonniers et colombiers éée ? mis à la taxe d'aménagement nt non couvertes ou non closes (1 térieur de la piscine, créée par le aiques posés au sol : réventive des) terrasement(s) nécessaire(s)	m². Quel est le nombre de logements existants ? 3): projet: m². m².		 La surface existante sera la surface de la maison existante (la somme des surfaces de planchers de chaque niveau à l'intérieur des murs en déduisant les surfaces inférieures à 1m80 et les vides). L'abri de jardin constituera de la surface créée. 		
au titre des emplacements de stati	onnement :			Nombres de places de stationnement		
Profondeur des fon	dations	Superficie du bassin de la piso Les margelles ne créent pas surface		créées situées à l'extérieur, c'est-à-dire, en dehors des constructions closes et couvertes		

La construction projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers? Oul Non La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? Oul Non Service des monuments historiques? Oul Non Service suite dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d'opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme Fal. La testation de l'aménaque certifiant que ce derinei à réalie un des préviet à l'article L. 331-7 d'opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme Fal. Cate se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d'opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme Fal. Capie se situe dans une périmètre de projet urbani partenarial d'article R. 431-252 du code de l'urbanisme Al article L. 331-7 d'opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d'opération d'intérêt national d'urbanisme: Fal. Capie de la convention de projet urbani partenarial (article R. 431-252 du code de l'urbanisme et l'exemplaire par dossiser Sivours fiales une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 g' du code de l'urbanisme et l'exemplaire par dossiser Fal. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre sier Fal. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre sier Sivours fiales une reconstruction suite à une destruction de l'assurent que l'exemplaire par dossiser Fal. La justification de la date de la destruction de l'assurent que l'exemplaire par dossiser sier Sivour projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du p	1.5 – Cas particuliers		7	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? 2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Pièces Nombre d'exemplaires à fourne d'exemplaires à fourne d'exemplaires à fournir prévue à l'article L. 331-7 d' (opération d'intérêt national) du code de l'urbainsime par les situe dans une opération d'intérêt national) du code de l'urbainsime par dossissivotre projet es situe dans une opération d'intérêt national) du code de l'urbainsime par dossissivotre projet es situe dans une opération d'intérêt national) du code de l'urbainsime : F3. Lattestation de l'aménageur certifiant que ce d'enrier a réalisé ou réalisera l'intégralité des l'exemplaire par dossissivotre projet es situe dans une derivation prévue à l'article L. 331-7 6' (projet urbain partienarial) du code de l'urbainsime : F4. Copie de la convention de projet urbain partienarial que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6' du code de l'urbainsime : F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou suite à une démolition ou suite à une sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6' du code de l'urbainsime : F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation l'exemplaire par dossier l'exemplaire par d	•	Risques naturels,		
2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d' (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d' (projet urbain partenarial d'u code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d' (projet urbain partenarial d'u code de l'urbanisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une similar et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 d' grojet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 g' d'ou doude de l'urbanisme: Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une similar et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 g' d'ou doude de l'urbanisme: F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affect le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation l'exemplaire par dossier Jexemplaire par dossier Jexemplai	technologiques ou miniers ? Oui \bigcap Non \bigcap			
2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Pièces Nombre d'exemplaires à fournir	La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou ins	scrit à l'inventaire		
Pièces Nombre d'exemplaires A fournir	des monuments historiques ? Oui Non			
Pièces Nombre d'exemplaires A fournir			J	
Si votre projet se situe dans une opération d'intréêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4" (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme 1	2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favor	ables		
Tarticle L. 331-7 d' (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme F3. L'attestation de l'aménageur certificire ir a fallis do ur failisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) sier Si votre projet urbain partenarial du code de l'urbanisme Si votre projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme A farticle L. 331-7 6' (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme P4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba- sier 1 exemplaire par dos- sier Si vots faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8' du code de l'urbanisme : 1 exemplaire par dos- sier F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre 1 exemplaire par dos- sier F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation 1 exemplaire par dos- sier 1 exemplaire par dos- s	Pièces			
travaux mis à sa charge (arricles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'arricle L. 331-7 6' (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme: P4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba- nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8' du code de l'urbanisme : P5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre P6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation de sommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)		nération prévue à		
à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : ☐ F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-				
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation de paiement suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1° août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Indiquez votre nom, la collectivité a la disparation ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestion de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1° août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)		er de l'exonération prévue		
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dos				
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 st août 2003 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier Sier F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 st août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Indiquez votre nom, la collectivate nom, la	Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un si			
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 st août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Indiquez votre nom, la complémentaire de sinstem de sinstem de la réparation de l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)				
des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1** août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Indiquez votre nom, la complémentaire votre nom, la complément l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)				
patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{ec} août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Date Indiquez votre nom, la collectivation de la collect				
d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003 3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Date Indiquez votre nom, la complémentaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003 sier Indiquez votre nom, la complémentaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003 sier		ticle L. 524-6 du code du		
3 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Date Indiquez votre nom, la complémentaire et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)				
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Date Indiquez votre nom, la complémentaire et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)	d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la foi du 1 st aout 2003	sier	1	
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Date Indiquez votre nom, la complémentaire et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)			J	
Date Date D	3 - Autres renseignements			
Date Indiquez votre nom, la co	(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à t	taux zéro +, si la collectivité a	1	
	délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'imposition	s plus favorables)		
			1	
				Indiquez votre nom la date et
Nom et Signature du déclarant		1		
3.9.102	Nom et Signature du déclarant		signez	

La surface créée

La surface taxable totale créée doit être complétée dans le cadre 1-1. Attention, il s'agit bien de la surface taxable uniquement (l'emprise au sol, par exemple, ne sera pas indiquée).

Ce qui crée de la surface taxable	Ce qui ne crée pas de surface taxable (exemples)			
1° La création de constructions closes et couvertes dont	Les volumes ouverts comme les appentis ou les auvents.			
la hauteur est > à 1m80, comme par exemple				
 Une maison d'habitation 	Les terrasses couvertes, les margelles de piscines.			
- Un abri de jardin				
 Un garage (commercial ou privé) 	L'aménagement d'un garage ou de combles transformés			
- Un hangar agricole	en chambre ou autre pièce d'habitation.			
- Les nouveaux combles aménageables ou non				
dont la surface est supérieur à 1m80				
- Etc				
2° la surface du bassin des piscines				
3° La surface issue d'une transformation d'un bâtiment				
agricole (exemple : grange) en habitation est taxable.				